DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 05.114

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005 LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT Mme JOLY représentée par M. MERLE Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 27 Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PORT DE ROYAN PROGRAMMATION DE CONSTRUCTION

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 24 juin 2005, la Ville de Royan a approuvé des avenants aux marchés de travaux relatifs aux opérations de constructions au port de sanitaires publics, d'un silo à glace, d'un atelier de manutention et de l'agrandissement de la capitainerie.

Or une prestation du lot "gros oeuvre" a été supprimée par erreur dans l'avenant alors qu'elle avait été déjà supprimée lors de la mise au point du marché. Il est donc nécessaire d'approuver un avenant n° 2, abrogeant l'avenant n° 1 et rectifiant le montant du marché comme suit :

- Ent. PITEL - lot nº 1 Gros-oeuvre :

moins-value de - 14.744,36 Euros HT soit - 5,13 % ce qui porte le montant initial du marché de 287.057,00 Euros HT à 272.312,64 Euros HT

Par ailleurs une modification de la charpente du silo pour l'adaptation de la machine à glace nécessite l'avenant en plus value suivant :

- Ent. METALIC - lot nº 10 Serrurerie :

plus-value de + 4.032,27 Euros HT soit + 2,65 % ce qui porte le montant initial du marché de 151.886,60 Euros HT à 155.918,87 Euros HT

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver les projets d'avenants ci-annexés et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les projets d'avenants relatifs au lot n° 1 Gros-oeuvre et au lot n° 10 Serrurerie ci-annexés,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver les projets d'avenants qui concernent l'exécution des travaux de Gros-oeuvre et de Serrurerie dans le cadre des opérations d'agrandissement et de constructions au port de ROYAN
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec :

- Ent. PITEL - lot nº 1 Gros-oeuvre :

moins-value de - 14.744,36 Euros HT soit - 5,13 % ce qui porte le montant initial du marché de 287.057,00 Euros HT à 272.312,64 Euros HT

- Ent. METALIC - lot nº 10 Serrurerie :

plus-value de + 4.032,27 Euros HT soit + 2,65 % ce qui porte le montant initial du marché de 151.886,60 Euros HT à 155.918,87 Euros HT

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Communal 2005 article 2313.41460.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS